

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 26 mai 2016 à 20h30 **en Mairie de BROYE.**

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Daniel ; CERCLEY Jean-François ; DEBAIN Olivier ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MUZARD Régis ; MOUCHOT Gaëlle, ROUX Valérie.

Absent : CHOURLIN Monique

1/ Réserve incendie route du Port St Pierre :

Un point d'eau, afin d'apporter une sécurité, est primordial dans le secteur « Aux Molles Terres ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, que la réserve incendie située ZL107, soit remise en service.

2/ Dissolution de la CCVP :

Le Maire expose l'arrêté préfectoral n°70-2016-05-10-025 du 10 mai 2016, portant projet de périmètre de la Communauté de Commune du Val de Gray. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, désireux de conserver l'unité de la Communauté de Commune du Val de Pemes, décide à l'unanimité de ne pas valider cet arrêté.

4/ Convention relative à l'instruction 'acte urbanisme' Ingénierie 70 :

A compter du 1^{er} janvier 2017, les communes de Haute-Saône ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite de l'Etat en matière d'instruction des actes d'Urbanisme. De ce fait, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer à l'Agence Départementale Ingénierie 70. Celle-ci, est chargée d'apporter aux Collectivités, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Néanmoins, cette adhésion est soumise à une cotisation et fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée.

TARIFS :

- certificat d'urbanisme d'information CUa : 30 € TTC
- certificat d'urbanisme opérationnel CUB : 55 € TTC
- déclaration préalable simple : 90 € TTC
- déclaration préalable avec taxe d'aménagement (surface taxable) : 190 € TTC
- permis d'aménager : 350 € TTC
- permis de construire : 300 € TTC
- permis de démolir : 215 € TTC

5/ Dossier eau :

Concernant la démarche de protection des captages d'eau (périmètres rapproché et éloigné), le Maire a évoqué avec le Président de l'Association Foncière, la possibilité de prendre contact avec la SAFER afin de procéder à des échanges de terrain, pour que la Commune devienne propriétaire des terrains agricoles à risque, afin de préserver les captages d'eau contre toute pollution éventuelle.

Contournement de la piste :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne libre droit à Mr le Maire de consulter d'autres entreprises pour les travaux de canalisation d'eau potable par la route de la piste.

6/ Autorisation vidéo protection :

L'arrêté préfectoral n°70-2016-04-11-03 du 11 avril 2016, nous a été adressé par la Préfecture et informe le Conseil municipal qu'un système de vidéo protection, totalement légal, a été installé dans l'enceinte du bar-tabac 'Auberge du Pont' sis B1 Grande rue à Broye-les-Pesmes. Mme Coutrot Emmanuelle, gérante, ayant fait l'objet d'un récépissé de dépôt le 9 février 2016, a reçu également l'autorisation pour cette installation.

7/ Divers :

Manifestation du 19 juin « l'Union sur l'Ognon » : Le pont de Broye-les-Pesmes deviendra inaccessible lors de cette manifestation, la municipalité demande des bénévoles pour se poster aux barrages des routes mis en place, afin d'expliquer la situation aux conducteurs de véhicules et les dévier sur l'axe de contournement prévu ou sur le lieu du parking pour assister au spectacle.

La troupe animant cette manifestation, a fait une demande de subvention afin d'organiser le spectacle (flyers, affiches...). Le Conseil accepte à l'unanimité, d'octroyer la somme de 500 euros à la Troupe Francomtoise de rue.

Manifestations prévues pour le 14 juillet : course à vélo 'Les Vieilles Pédales' avec déguisements, boucle de 12 kms (Broye-Aubigny-Montseugny-Aubigny-Broye), les inscriptions se feront sur place dès 9h00, départ de la salle des fêtes à 10h00. Paniers garnis aux gagnants et friandises pour les enfants participants. Quelques bénévoles seront les bienvenus. 21h00 : bal gratuit avec l'orchestre Denys's Henry et 22h00 : Envol de lanternes.

Columbariums : Prévoir de nouvelles places et une protection en cas de pluie.

Aire de jeux : Prévoir 1 banc vers le terrain de pétanque et 1 banc vers la future table de ping-pong. Installer le panier de basket, existant sur le terrain de tennis.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
GANDRE Gérard